



Prestations d'invalidité du Régime de rentes du Québec (RRQ)



Finautonome



Soutien provincial



C'est quoi ?

C'est une prestation mensuelle versée par le gouvernement afin d'assurer un revenu de base aux personnes qui doivent arrêter de travailler ou qui ont un revenu de travail diminué de façon importante en raison d'un état de santé.

Il y a deux rentes auxquelles vous avez droit :

Rente d'invalidité et **Rente d'enfant de cotisant invalide**



Pour qui ?

- Vous avez une **invalidité grave et permanente** approuvée par l'équipe médicale de Retraite Québec et que vous avez assez cotisé au **RRQ**.
- Votre revenu avant impôt est **moins de 1 882\$ /mois** en 2026
- Vous avez **moins de 65 ans** et que vous ne recevez pas d'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versé par la CNESST, ou la SAAQ, ou une rente du Régime de pension du Canada.
- Pour la **Rente d'enfant de cotisant invalide**, l'enfant doit avoir moins de 18 ans et habiter depuis au moins 12 mois avec vous.



Combien ?

Après votre anniversaire de 60 ans, une partie de votre rente d'invalidité, sera remplacé par votre rente de retraite. Vous n'avez rien à faire tout ce fait automatiquement.

Il est important de savoir que si vous avez une assurance invalidité privée, vous recevez peut-être déjà de l'argent (des prestations) parce que vous êtes invalide.

Ces montants peuvent être ajustés si vous recevez aussi une rente d'invalidité du Régime de rentes du Québec (RRQ), selon la date où votre invalidité est reconnue, votre assurance pourrait :

- diminuer les montants qu'elle vous verse ;
- ou arrêter de vous payer.

Il est aussi possible que vous deviez rembourser une partie ou la totalité des prestations que vous avez déjà reçu. Vous devez remplir le formulaire **Consentement et demande de remise de prestations d'invalidité à une compagnie d'assurances** avec un représentant de la compagnie d'assurance. Important :

Le montant remboursé et les intérêts associés sont imposables. Cela veut dire qu'ils seront ajoutés à vos revenus pour les années concernées.



Comment l'avoir ?

1 Étape 1 :

- **Avant de faire votre demande** Informez-vous sur la rente d'invalidité.
La rente est imposable. Elle a un impact sur vos l'impôt, car il n'y a pas de retenu pour payer l'impôt dessus automatiquement.
-

2 Étape 2 :

Remplir le formulaire de demande de prestations d'invalidité du régime des rentes **B-071 sur le site de retraite Québec.**

N'oubliez pas de remplir et signez le « Consentement à la communication de renseignements médicaux, psychosociaux et administratifs » sur le formulaire.

Le traitement de la demande sera plus rapide si vous utilisez le service **Transmettre un document par Internet.**

Si vous ne pouvez pas utiliser ce service en ligne, retournez les deux premières parties du formulaire, « Demande de prestations d'invalidité du Régime de rentes du Québec » et « Consentement à communiquer des renseignements médicaux, psychosociaux et administratifs », par la poste.

3 Étape 3 :

Remplir le Formulaire de consentement RRQ-004, si vous recevez des prestations d'une **d'assurances invalidité privé** ou bien si vous recevez le **Régime des rentes du Québec (RRQ)**

Conseils pratiques

Ne tardez pas à faire votre demande, car **seulement 12 mois** d'invalidités sont reconnu **avant la date de la demande**, même si votre invalidité dure depuis plus longtemps.

Si votre invalidité se poursuit **après de 65 ans**, vous pourrez faire une demande d'évaluation de votre situation d'invalidité. Si elle est acceptée, vous recevrez une **rente d'invalidité** qui sera combinée à votre rente de retraite (RRQ). Les rentes seront payé en un seul versement chaque mois

Si vous devenez invalide à cause d'un **accident de la route**, vous devez communiquer avec la **Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)**.

Si votre invalidité est causée par un **accident de travail**, vous devez communiquer avec la **Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)**.



Avantage

1-833-866-7334

finautonome.org

